

Trois ans ou cinq? Genève s'enflamme pour la durée des études de ses instituteurs

Genève Le Conseil de l'Université a décidé de ne pas imposer le master aux futurs enseignants de l'école primaire. A rebours des plans de la Faculté des sciences de l'éducation pour la rentrée 2006. Le Grand Conseil aura le dernier mot

Cynthia Gani

Les futurs enseignants de l'Ecole primaire genevoise savent enfin de quoi sera fait leur avenir. Pour devenir instituteurs, ils n'auront pas besoin de décrocher un master. L'obtention du bachelor est jugée suffisante. C'est en tout cas ce qu'a décidé le Conseil de l'Université de Genève, comme le révélait hier le quotidien *20 minutes*.

Doyenne en colère

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette nouvelle suscite la hargne au sein de la Faculté des sciences de l'éducation, qui prétendait le contraire. Dans *20 minutes*, la doyenne Anik de Ribaupierre ne cachait pas sa colère, avouant «une réaction de très mauvaise humeur».

Et pour cause: la faculté, qui prévoyait d'appliquer son projet dès la rentrée 2006, est priée, sans qu'un délai soit formulé, de revoir sa copie pour se mettre en conformité avec les accords de Bologne (encadré). Et voit quelque deux millions de francs de subventions partir en fumée, puisque le projet de master a été balayé par la quasi-unanimité de l'assemblée consultative de l'Université.

Pas de numerus clausus

Les raisons de cet échec? Selon Bernard Lescaze, membre du Conseil de l'université, deux arguments ont particulièrement pesé: d'abord, le système de numerus clausus voulu par la faculté a déçu. Il s'agissait de sélectionner les élèves de première année en fonction de leur faculté à décrocher un stage parmi les cent places mises à disposition par le Département de l'instruction publique. «C'est tout à fait contraire à la réglementation de Bologne», affirme Bernard Lescaze.

Mais surtout, les membres du Conseil estiment que pour enseigner à des enfants, il est superflu d'exiger un master. «Genève est le seul canton à offrir une formation

Les règles de Bologne

Au cœur du débat, la réforme de Bologne, qui exige une harmonisation des systèmes universitaires européens. La licence, qui était dispensée après 4 ans, doit être jetée aux orties. Le nouveau cursus prévoit un bachelor (3 ans) et un master (2 ans de plus). A chaque faculté de proposer un programme qui inclut cette nouvelle donne. Celui des Sciences de l'éducation vient d'être recalé. C. G.

Le Temps □
20.4.2006



OLIVIER VOGELSANG

Le bâtiment Uni Dufour. Selon le recteur, André Hurst, les meilleures écoles européennes exigent une formation de cinq ans pour les instituteurs. ARCHIVES

universitaire aux instituteurs. Ailleurs, les études se font en trois ans, dans les hautes écoles pédagogiques», explique Bernard Lescaze. Qui ne voit pas en quoi le mémoire exigé pour l'obtention du master serait utile aux instituteurs.

A l'Université, on se montre plus nuancé. Le recteur a assisté sans mot dire à la séance du Conseil. Car André Hurst est pris entre deux feux. Théoriquement, il n'est pas obligé de suivre la recommandation de l'assemblée chargée de préavis. «Il est évident, dit-il, que le rectorat ne va pas semer la zizanie en se prononçant de manière frontale contre le Conseil de l'Université.»

Mais André Hurst ne cache pas sa déception: le recteur n'aimerait pas que Genève, modèle reconnu en matière de pédagogie, fasse un pas en arrière en réduisant de quatre à trois ans la formation des enseignants. Le programme de formation des maîtres primaires n'existant que depuis 1996, il estime qu'il faut laisser le temps au système de faire ses preuves. Et, affirme-t-il, les meilleures

écoles européennes, comme la Finlande, exigent cinq ans d'études.

Dernier mot aux politiques

Du côté du Département de l'instruction publique, on cache à peine son amertume. Chargé des affaires universitaires, Eric Baier martèle: «Nous ne voulons pas polémiquer.» Mais il souligne que le DIP reste convaincu que le système de master doit être appliqué, afin de «ne pas détruire le joyau» qu'est l'actuelle formation universitaire genevoise.

Le dernier mot reviendra au politique: le Grand Conseil devra se prononcer in fine sur la durée du cursus des étudiants. Et la majorité de droite n'a jamais caché son scepticisme par rapport à la nécessité d'exiger un master, jugé trop coûteux. Membre de la commission de l'enseignement supérieur, le PDC Guy Mettan estime que l'essentiel, pour les instituteurs, est d'être proches du terrain. Et non d'écrire des mémoires, affirme-t-il. «Bientôt, on exigera des doctorats pour travailler dans les crèches!»